



APPEL A CANDIDATURES
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
COMUNE DE LANRIVOARE
Centre communal d'action sociale

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Lanrivoaré doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président de droit
- Des membres élus au sein du Conseil Municipal
- Des membres nommés par Le Maire, représentant :
 - Les associations familiales
 - Les associations de retraités et de personne âgées
 - Les associations de personnes handicapées
 - Les associations œuvrant dans e domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus.

Les représentants doivent être proposés par leur association.

L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Lanrivoaré :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie présentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

Date limite de dépôt des candidatures

13 mai 2026 à 9h00



Mairie de Lanrivoaré – 1, place de l'Eglise 29290 LANRIVOARÉ



ou par mail : sg@lanrivoare.fr

Pour toute information complémentaire :

Céline Tanguy – Secrétaire Générale

☎ 02 98 84 24 75 - ✉ sg@lanrivoare.fr

Le Maire de Lanrivoaré,
Joseph RAGUÉNÈS

